

by removing the seat of Government. Besides this, there would be just as much trouble as there was some years ago, in deciding upon the seat of Government. It would be hard for the people of the Dominion to agree upon Montreal as the proper place. That city was of great importance as the great emporium of this country, and we derived great advantages from its trade, but the merchants there do not want the seat of Government established in Montreal. His hon. friend, (Mr. Botsford,) had suggested that the Parliament Buildings could be used for a military school, but who would keep up a military school? Then he speaks of a religious institution taking the building. There was room in the building for several religious schools, but he questioned whether that idea could be carried out. The great expense the moving of the seat of Government would entail upon the country, even if they capitalized the annual expense, was a question which every man should consider. He did not think a more suitable place could be found than the present site of the public buildings, and he thought it would be a little up-hill work for the hon. mover to expect to carry a vote in this House for their removal. They should wait until the Northwest Territory and British Columbia were incorporated into the Dominion, and then they would find that the people of the country would endorse the action of Her Majesty the Queen, upon that question.

Hon. Mr. Campbell had no objection to the address, but he regretted to have it to go forth to the country, that any serious doubt was entertained by this branch of the Legislature that the seat of Government would not remain here. The government buildings cost three million dollars, and it was utterly impossible to suppose that any such use could be made of them as suggested by the mover of the resolution. This money had been spent here, and they must keep the seat of Government here for economical reason.

The motion was then adopted.

CANADA JOINT STOCK COMPANIES' CLAUSES BILL

The Bill was read a third time, passed, and sent to the House of Commons for their concurrence.

VAGRANTS' BILL

On motion of **Hon. Mr. Campbell** a Bill intituled "An Act respecting Vagrants" was read a second time.

pourra réduire les dépenses annuelles, cependant il n'y a rien à gagner à déménager le siège du Gouvernement. En outre, il sera aussi difficile de choisir le nouvel emplacement que cela avait été le cas il y a quelques années. Montréal ne semble pas convenir. C'est un grand centre commercial par excellence, mais on se heurte à l'opposition des marchands qui ne veulent pas qu'on y établisse le siège du Gouvernement. Son honorable collègue (M. Botsford) avait proposé que l'on transforme l'édifice du Parlement en école militaire, mais qui en assumera la charge? Il préconise la reprise des édifices, comme solution, par une institution religieuse. On pourrait y installer plusieurs écoles religieuses, mais il se demande si cette idée est réalisable en pratique. Chacun d'entre nous doit songer à l'immense dépense que représenterait le déménagement du siège du Gouvernement même si cette dépense annuelle était capitalisée. Il ne pense pas qu'on puisse trouver un endroit plus approprié que celui où se trouvent actuellement les édifices publics et il croit que l'honorable parrain de la motion aurait du mal à obtenir un vote à la Chambre pour qu'ils déménagent. Il faudrait attendre jusqu'à ce que le Territoire du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique soient intégrés dans la Puissance; on s'apercevrait alors que la population endosserait la décision de Sa Majesté la Reine à ce sujet.

L'honorable M. Campbell ne s'oppose pas à cette requête, mais il regrette que le pays se rende compte que le Sénat songe sérieusement à trouver un autre site pour le Gouvernement. Les bâtiments gouvernementaux valent \$3,000,000 et il est tout à fait inconcevable que l'on puisse songer à les utiliser de la façon dont le propose le parrain de la résolution. L'argent a été dépensé en cet endroit, et, pour des raisons économiques, le siège du Gouvernement doit y rester.

La motion est alors adoptée.

BILL RELATIF AUX CLAUSES DES COMPAGNIES PAR ACTIONS

Le Bill est lu pour la troisième fois, adopté et envoyé à la Chambre des Communes pour approbation.

BILL RELATIF AUX VAGABONDS

Sur motion de l'honorable **M. Campbell**, le Bill intitulé: «Acte relatif aux vagabonds» est lu pour la deuxième fois.